ACCOMPAGNER LORS D'UNE ÉVALUATION DE LA CONTRAINTE SÉVÈRE À L'EMPLOI

Infographie à l'intention des médecins évaluant la contrainte à l'emploi des personnes bénéficiaires d'un programme de soutien au revenu

AU QUÉBEC, L'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS EST DIVISÉE EN DEUX PROGRAMMES DISTINCTS:

- **LE PROGRAMME D'AIDE SOCIALE**

Accessible aux personnes sans contrainte à l'emploi ou ayant une contrainte temporaire à l'emploi.

- **LE PROGRAMME DE SOLIDARITÉ SOCIALE**

Accessible uniquement aux personnes ayant une contrainte sévère à l'emploi attestée par un rapport médical et validée par le Ministère du travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

*La mesure du panier de consommation est un calcul effectué par Statistique Canada et estimant le coût minimal mensuel des besoins de base.

Les prestations mensuelles sont de 2020, pour une personne seule. La mesure la plus récente du panier de consommation est la mesure indexée pour 2019, pour une personne seule à Montréal. Sources : MTESS et IRIS.

Tableau comparatif des prestations mensuelles de chacun des programmes et de la mesure du panier de consommation*.

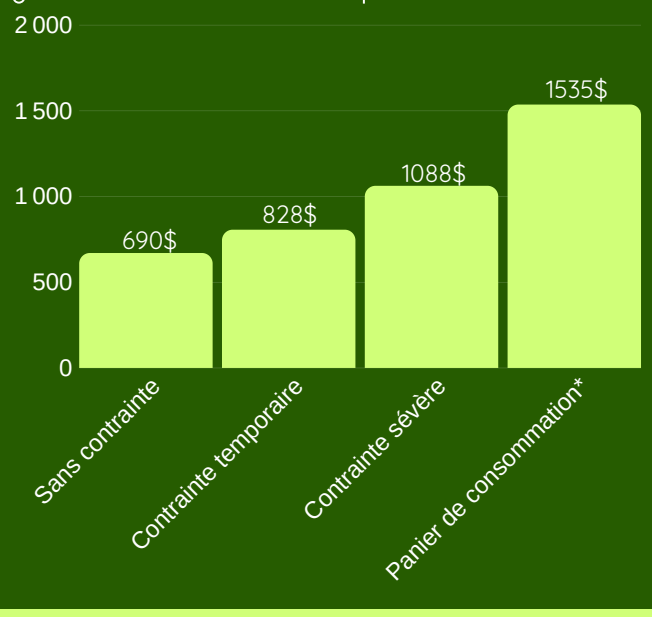

QU'EST-CE QU'UNE CONTRAINTE SÉVÈRE À L'EMPLOI ?

Une contrainte sévère à l'emploi est une reconnaissance de difficultés importantes à obtenir ou maintenir un emploi de façon permanente ou prolongée pour les 12 prochains mois.

La reconnaissance de cette contrainte sévère par un médecin et par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) est à ce jour la principale porte d'accès au Programme de solidarité sociale.

Avoir une contrainte sévère à l'emploi n'est pas synonyme « d'invalide à vie ». Il est possible pour des personnes bénéficiaires du Programme de solidarité sociale de (ré)intégrer éventuellement le marché de l'emploi.*

PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT EXPLIQUER UNE CONTRAINTE À L'EMPLOI

Bien qu'un diagnostic doive obligatoirement être inscrit sur le rapport médical, celui-ci est rarement suffisant pour expliquer la contrainte sévère à l'emploi. L'interaction des volets médicaux et socioprofessionnels doit être prise en compte.

Si le diagnostic principal ne fait pas partie de la liste des diagnostics évidents du MTESS, celui-ci procédera à une évaluation approfondie du dossier. Il vérifiera si la personne a les capacités physiques et mentales, ainsi que les caractéristiques socioprofessionnelles (âge, formation, expérience de travail, capacité d'adaptation) qui lui permettent « de travailler à temps plein (selon la réalité québécoise) de façon soutenue (rythme) et continue (durée) ».

* Des programmes de formation et d'employabilité peuvent leur être offerts. Des mesures protectrices afin de faciliter le retour à l'emploi sont également prévues : préservation du carnet de réclamation, réadmission simplifiée en cas d'échec de réinsertion.

TRAVAILLER EN COLLABORATION AVEC LES AUTRES PROFESSIONNEL·LE·S

Il importe d'aller chercher tous les avis professionnels nécessaires permettant de bien évaluer la situation de la personne. Un rapport complet, incluant les diagnostics secondaires et les facteurs psychosociaux pouvant entraver la capacité à l'emploi, facilitera l'évaluation approfondie du MTESS. Tenter de parler au médecin de l'aide sociale afin d'expliquer la situation peut aussi aider.

Travailler selon une approche collaborative vous permettra de partager le poids de la décision, de dissiper certaines craintes, et vous aidera à développer l'argumentaire qui pourrait servir à défendre la personne face au médecin du MTESS.

Si aucun rapport médical n'est signé par un médecin, la personne n'a pas accès à l'évaluation approfondie de son dossier par le MTESS.

UNE ÉVALUATION QUI S'ÉTALE DANS LE TEMPS PEUT AVOIR DES IMPACTS DÉVASTATEURS

Par crainte de freiner une réinsertion en emploi future, certains médecins sont réticents à signer le rapport médical et préfèrent signer des contraintes temporaires à répétition. Cette pratique se traduit malheureusement souvent par une discontinuité dans le budget disponible, vu la difficulté pour la personne à faire renouveler le rapport médical dans les délais prescrits.

Les délais parfois très longs du processus médical et administratif (s'étalant souvent sur plusieurs années) ont des impacts importants sur le plan psychologique et sur les conditions de vie des personnes bénéficiaires.

Le refus du médecin ou du MTESS de reconnaître une contrainte sévère à l'emploi peut mener à de grands sentiments d'injustice, d'impuissance et de désespoir.

LES IMPACTS POSITIFS DE L'ACCÈS AU PROGRAMME DE SOLIDARITÉ SOCIALE

La reconnaissance d'une contrainte sévère à l'emploi par le médecin puis par le MTESS donne accès au Programme de solidarité sociale. Le supplément de revenu associé au programme :

- Augmente la sécurité alimentaire et la stabilité résidentielle;
- Diminue le stress, l'anxiété et le sentiment de désespoir occasionnés par le manque récurrent d'argent;
- Favorise la mobilisation personnelle et l'engagement social (démarche thérapeutique, bénévolat, etc.).

DISCUTER OUVERTEMENT AVEC LA PERSONNE BÉNÉFICIAIRE DE VOS QUESTIONNEMENTS

La rencontre médicale est stressante pour plusieurs personnes bénéficiaires, qui ne savent pas comment expliquer la complexité de leur situation, souvent en très peu de temps. Avoir des discussions ouvertes avec la personne bénéficiaire permet :

- De créer un climat de confiance;
- D'aborder la question des possibilités de retour en emploi ou formation;
- De diminuer l'impact potentiellement négatif du diagnostic justificatif de la contrainte sévère à l'emploi sur la perception de soi;
- D'aborder certaines craintes face aux comportements qui peuvent être néfastes (démobilisation, dépenses non judicieuses avec le revenu supplémentaire disponible);
- D'établir avec la personne un plan d'accompagnement.

POUR PLUS D'INFOS SUR LA RECHERCHE

Les informations de cette brochure sont tirées des résultats d'une recherche d'une équipe du CREMIS, en partenariat avec le Programme du Centre de Recherche et d'Aide pour Narcomanes (CRAN) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Pour plus d'infos, consulter notre dossier web sur les pratiques prometteuses pour un accès plus équitable au Programme de solidarité sociale, incluant :

- Une brochure à l'intention des médecins;
- Une brochure informative sur le processus d'accès au Programme de solidarité sociale;
- La synthèse des résultats de recherche.

AUTRES RESSOURCES DISPONIBLES

- Groupe de défense des droits sociaux
- Comités de personnes assistées sociales
- Travailleurs sociaux du réseau de la santé
- Aide juridique en cas de demande de révision

À télécharger sur: **www.cremis.ca/contrainte**

CREMIS
Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Québec